



Rembourssement du crédit d'impôt perçu

Par **janpy**, le **11/04/2010** à **18:10**

Bonjour, j'ai en 2007 fait installer une pompe à chaleur air air sur laquelle j'avais droit à un crédit d'impôt après renseignement auprès de l'administration fiscale celle-ci m'a confirmé le dossier que je lui soumettais était conforme qu'il n'y avait aucune irrégularité et qu'il respectait bien les textes en vigueur. Aujourd'hui la même administration me demande de rembourser le crédit d'impôt que j'ai perçu l'année suivante en 2008 avec des pénalités. Que puis-je faire face à cette situation ? Je n'ai pas les moyens de rembourser la somme que l'on me demande. Quelles sont les recours possibles pour obtenir l'annulation de cette demande ? Comment l'administration fiscale peut-elle revenir sur ces dires ? Je précise que j'ai rempli ma déclaration comme je le fais chaque année avec l'aide de mon centre des impôts lors de permanences que cette administration organise dans ma ville.